## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 28 Mars 2017 à 18 heures 00.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 21/03/2017
Nombre de personnes absentes: 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Nombre de séance : Mme MARQUES Joceline
Nombre de présents : 14
Comité secret : non
Nombre d'excusés : 1
VOTES : Contre : 0
Pour : 14

L'an deux mille dix-sept, le mardi 28 mars à 18h00, le conseil municipal de Lapeyrouse Mornay dûment convoqué s'est réuni en séance sous la présidence de Mme Nicole DURAND, Maire. <a href="Etaient présents"><u>Etaient présents</u></a>: MENEGUZ Muriel, GARAND Denis, ZOWIEZ-NEUMANN Paul, BARATIER Maurice, BEGOT Annie, JOVANOVIC Michel, MARQUES Joceline, GIRARD Marius, CLAVEL Jérôme, GOUDARD Nadine, REYMOND Muriel, FRANCOIS-BRAZIER Florence, LAUGIER Emile.

Etait excusée: D'ALEO Sandra

BUDGET COMMUNAL ET SERVICE ASSAINISSEMENT: Le conseil municipal décide de revaloriser de 2% l'ensemble des taux d'imposition soit 7.91% pour la taxe d'habitation, 9.06% pour la taxe sur le foncier bâti et 60.07% pour la taxe sur le foncier non bâti, le produit attendu est de 197 909€, les chiffres de la dotation de l'Etat ne sont toujours pas connus à ce jour. L'ensemble des tarifs communaux est revalorisé également de 2% sauf les tarifs relatifs à la salle des fêtes (attente fin des travaux courant mai) et les subventions aux associations locales (après réception des dossiers et avis de la commission finances.

Le budget de la commune s'équilibre à 829 311.69 € en section de fonctionnement et à 819 397.86 € en section d'investissement ; les nouveaux programmes sont : les travaux de voirie 2017, le matériel relatif au plan de désherbage communal, projet jeunes, école : aménagement et informatique. L'affectation des résultats 2016 est faite pour 235 026.69 € pour la section de fonctionnement et 294 512 € pour la section d'investissement.

Le budget du service assainissement s'équilibre à 7 022.74 € en section d'exploitation et à 32 416.11€ en section d'investissement. L'affectation des résultats est faite pour 2 662.74 € en section d'exploitation.

Le budget primitif communal et le budget primitif du service assainissement sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

<u>INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS</u>: Suite à l'évolution des grilles indiciaires au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la précédente délibération faisant référence à l'indice 1015 n'est plus valable. Il convient de mentionner maintenant : « indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ».

## TRAVAUX EN COURS ET A VENIR :

<u>Dératisation</u>: Les travaux ont été réalisés les 14 et 15 mars dernier par l'entreprise Zappa. <u>Voie nouvelle</u>: Suite à la commission organique « aménagement » du Département du 6 Mars dernier, un projet de convention devrait nous parvenir dans les mois prochains. Ce projet dont les premières exquises datent de 2003, pourrait enfin voir le jour d'ici la fin de l'année.

<u>Place du village</u>: Mme le Maire alerte le conseil municipal sur la dangerosité d'un arbre creux sur la place du village, elle propose de le couper et de prévoir de nouvelles plantations à l'automne. Le conseil municipal valide cette proposition.

<u>Ilot de propreté</u>: Des travaux d'aménagement sur les ilots de propreté en Boisvieux sont prévus le 29 mars afin de faciliter les manœuvres des véhicules de collectes.

<u>Accessibilité des bâtiments</u>: Afin de financer une partie du projet de mise en accessibilité des bâtiments, une demande de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL) va être demandée la Préfecture de la Drôme.

<u>PERSONNEL</u>: Une journée de formation SST et manipulation des extincteurs « recyclage » est prévue le 28 juin pour les agents communaux par l'organisme EPSSA26.

Dans le cadre de ses nouvelles missions, l'agent technique va suivre une formation « assistant de prévention » sur 5 jours à Bourg-lès-Valence ainsi qu'une journée d'information à la CCPDA sur ce sujet accompagné de l'adjoint délégué au personnel le 12 octobre prochain.

Le 2 décembre 2016, une inspection ACFI a été réalisée par le centre de gestion de la Drôme. Le rapport d'inspection a été reçu, l'adjoint délégué va en faire une analyse avant d'en faire la présentation à la prochaine réunion du conseil.

Afin de pallier à deux absences d'agents en arrêt maladie, un recrutement a été fait jusqu'aux vacances de Pâques pour 22h15 par semaine (surveillance des enfants à la cantine, remplacement ATSEM, et ménage).

<u>ECOLE – PERISCOLAIRE : Conseil d'école :</u> Mme le Maire présente le compte rendu du dernier conseil d'école qui s'est déroulé le 20 mars dernier : bilan du 1<sup>er</sup> semestre, actions réalisées, présentation des actions prévues pour le second semestre, demandes des parents. Pour la prochaine rentrée scolaire, l'effectif prévisionnel est de 170 enfants. Le conseil municipal étudie les demandes de dérogations.

<u>Classe ULIS</u>: Mme le Maire explique qu'un enfant habitant la commune est scolarisé dans une classe d'intégration scolaire à Beaurepaire et que conformément à la loi la commune de résidence de l'enfance doit participer à la scolarisation et aux charges des locaux scolaires de ces élèves en difficulté. Une convention avec la ville de Beaurepaire sera donc prise.

<u>TAP</u>: La période d'inscriptions pour la prochaine session est ouverte depuis samedi 25 mars jusqu'au dimanche 2 avril. Les activités de la CCPDA prévues pour cette dernière session sont : Initiation à la culture espagnole, Kike-boxing et nutrition.

<u>Cantine</u>: 23 points rouges sont comptabilisés depuis la rentrée de septembre 2016 et 5 enfants ont été exclus deux jours suite au cumul de 2 points rouges.

<u>SALLE DES FETES</u>: L'entreprise GENEVE a terminé les travaux de démolition intérieure et devrait couler les dalles des nouveaux sanitaires et de l'espace rangement en fin de semaine. Le traitement de la charpente a été effectué les 13/14 et 15 mars dernier. L'entreprise Proponnet devrait débuter la pose des menuiseries lundi prochain. Dès que le bâtiment sera fermé, le plaquiste et l'électricien pourront intervenir.

## **COMPTE RENDU DE RENUION:**

<u>Semaine bleue</u>: Elle se déroulera du 2 au 8 octobre 2017, le thème est le même que l'an passé : « A tout âge faire société ».

<u>Commission culture</u>: Le programme de la saison estivale de la CCPDA a été présenté.

<u>Marché au village</u>: 10 marchés de villages auront lieu sur le territoire de la communauté de commune entre le 23 juin et le 1<sup>er</sup> septembre. Notre commune accueillera le premier marché de la saison. Une réunion sera prochainement organisée avec le comité des fêtes, partenaire de cet évènement.

<u>Valloire loisirs</u>: L'adjointe déléguée à l'action sociale a présenté la synthèse de l'assemblée générale de l'association.

<u>Crèche des Petits Loups</u>: La CCPDA va prochainement reprendre la crèche de Manthes en régie directe comme elle l'a déjà fait pour plusieurs établissements.

<u>Maison du sport :</u> Une première réunion entre le bureau du CSL et les membres de la commission sport a eu lieu pour préparer cet évènement du 21 mai prochain. 11Heures : Inauguration officielle, suivi d'un apéritif avec possibilité de restauration sur place. A 14 heures : match de fin de saison CSL-FC Châtelet. Les détails de l'organisation de cette journée seront finalisés lors d'une prochaine rencontre.

<u>ASSURANCES</u>: Mme le Maire explique que les contrats d'assurances ont été revus avec la société SMACL (garanties supplémentaires, surface des bâtiments, ...) avec une baisse non négligeable du montant des cotisations.

<u>BIBLIOTHEQUE</u>: Deux bénévoles désirent suivre une formation de 9 jours à la médiathèque de Valence. Les frais de repas et de déplacement seront pris en charge par la commune.

<u>ELECTIONS PRESIDENTIELLES</u>: Elles se dérouleront le dimanche 23 avril pour le 1<sup>er</sup> tour et le dimanche 7 mai pour le second tour. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h. Les panneaux d'affichage seront mis en place en fin de semaine prochaine. Les membres du conseil municipal s'inscrivent pour tenir les permanences.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.